

COMPTE RENDU

GROUPE DE TRAVAIL NES

GÉOMÈTRE DU 8 MARS 2011

Ce groupe de travail s'est réuni à la demande de la CGT, faite lors de la réunion du 22 avril 2010 sur le NES. Pour la CGT il était impératif de se revoir afin d'examiner les modalités d'application du NES et d'étudier les volumes et ratios de promotions de grade proposés par l'administration au titre de l'année 2011 et aussi d'avoir une vision sur 2012.

La CGT a rappelé sa demande de discussions sur le volant « règles de gestion » concernant particulièrement les règles de mutation applicables aux corps des géomètres cadastreurs. Sur ce point la Direction générale a acté le principe de se revoir lors d'un groupe de travail technique sur mutations et 1ères affectations dédié aux géomètres, lorsque le cycle de discussions sera plus avancé pour l'ensemble des catégories.

La Direction générale a ensuite présenté un rapide bilan de l'examen professionnel de C au grade de technicien géomètre cadastreur de 2011 ; la réunion a ensuite été consacrée à l'examen des possibilités de promotions par examens professionnels et tableaux d'avancement pour les passages de TG à G et de G à GP à voir avant les prochaines CAP Nationales. La DG a dit s'inscrire dans l'objectif de faire une belle promotion et de redynamiser la carrière.

EXAMEN DE C EN B GÉOMÈTRE – FICHE I

Contrairement à la carrière B administratif, la Liste d'aptitude de C en B géomètre se fait, à la demande de la CGT lors des réunions sur les statuts, par la voie d'un examen professionnel suivi d'une scolarité à l'ENFIP Toulouse. Les modalités de cet examen avaient été vues lors du groupe de travail du 22 avril 2010.

La Direction générale s'est félicitée de l'attractivité de ce nouvel examen, puisque 63 candidats se sont présentés aux épreuves en janvier 2011. Six ont été admis (dont quatre qui sont détenteurs de 1 à 3 pré-brevets) et suivent depuis le 1er mars la scolarité. Elle analyse comme un aspect positif pour le Cadastre l'attractivité pour cet examen.

PROMOTION DANS LE CORPS – FICHE II

Le NES mis en place au 1/9/2010, supprime l'obligation de détenir des brevets (1) et met en place de nouvelles modalités de promotions dans le corps par Tableau d'Avancement (TA) et par Examen Professionnel (EP). Le vivier des techniciens géomètres et des géomètres promouvables au grade supérieur est plus important que dans la carrière ancienne.

La CGT a revendiqué que des perspectives intéressantes de carrière



soient données à l'ensemble du corps dont une grande partie d'agents sont détenteurs de brevets (1 à 4 unités de valeurs) et sont déjà sur les plages d'appel statutaires des tableaux d'avancement. La CGT a demandé de promouvoir au maximum les agents les plus anciens qui stagnent en fin de grade et ceux qui sont détenteurs de brevets. Il faudra aussi examiner quelles seront les règles de départage des collègues au titre du nouvel examen professionnel.

La CGT a également demandé, pour les TA, où en sont les décisions sur les critères choisis pour départager ou écarter un agent : cette discussion étant encore en cours, la direction générale a précisé que l'on serait encore en 2011 sur les règles de gestion actuelles mais qu'elle s'inscrivait dans l'esprit des nouvelles règles qui seront appliquées à compter de 2012.

Enfin, la CGT a demandé la répartition des effectifs afin d'examiner les promotions à partir des nombres et volumes par grade : la DG nous l'a remise sur table.

▶ PROMOTION DE G À GP

- Dans la nouvelle carrière la promotion se fait :
 - soit par Tableau d'avancement (géomètre ayant au moins un an dans le 6^{ème} échelon, et au moins 5 ans de services effectifs en B) ;
 - soit par examen professionnel (géomètre ayant au moins 2 ans dans le 5^{ème} échelon et au moins 3 ans de services effectifs en B). Les conditions d'admission doivent être remplies au 31 décembre de l'année d'organisation de l'examen.

▶ Actuellement le grade compte 156 géomètres qui sont tous sur la plage d'appel statutaire du TA et détiennent tous trois brevets de qualification. L'administration propose un ratio de $\frac{3}{4}$ par TA et $\frac{1}{4}$ par EP, ce que la CGT partage.

▶ Avec la plage d'appel de 60%, **94 géomètres seront promus au grade de GP en 2011** :

- $\frac{3}{4}$ par Tableau d'avancement, soit 70 géomètres les plus anciens (tableau connu au printemps 2011 et date d'effet au 1/1/2011) ;
- $\frac{1}{4}$ par Examen professionnel, soit 24 géomètres (épreuve prévue en octobre 2011, notification de l'admission prévue en novembre et nomination au 31/12/2011).

• L'examen professionnel (EP):

Ils seront 86 géomètres à pouvoir candidater pour l'EP au titre de 2011. Afin de valoriser la détention des brevets (ce que la CGT a obtenu lors des discussions statutaires), les géomètres lauréats de l'EP seront exceptionnellement, comme le prévoit l'arrêté, **dispensés de passer l'épreuve**. Les modalités pratiques d'inscription, d'organisation et de validation de cet examen leur seront présentées localement.

Il restera 62 géomètres à promouvoir au titre de 2012 qui s'ajouteront aux TG promus G au titre de 2011.

▶ Promotion de TG à G

- Dans la nouvelle carrière la promotion se fait :
 - soit par Tableau d'avancement (technicien géomètre ayant au moins un an dans le 6^{ème} échelon, et au moins 5 ans de services effectifs en B) ;

- soit par examen professionnel (technicien géomètre ayant au moins 1 an dans le 4^{ème} échelon et au moins 3 ans de services effectifs en B). Les conditions d'admission doivent être remplies au 31 décembre de l'année d'organisation de l'examen.

- Actuellement le corps compte 365 Techniciens géomètres. Environ 300 sont sur la plage d'appel statutaire du TA et 100 détiennent des brevets : 52 détiennent 1 unité de valeur et 48 en détiennent 2 à 4.
- Dans un premier temps la DG a proposé un ratio de 50% par TA et 50% par examen ce que la CGT a contesté demandant à l'administration sa motivation. L'objectif de la DG était de ne pas faire une « flambée » de carrière à ceux n'ayant pas de brevet (unités de valeur) et donc de ne pas retirer le tapis à ceux détenteurs d'unités de valeur, mais elle restait ouverte à d'autres propositions.
- ▶ La CGT a revendiqué pour sa part un ratio de $\frac{3}{4}$ par TA (afin de promouvoir les plus anciens) et $\frac{1}{4}$ par examen dont 48 seraient réputés l'avoir (conformément à l'arrêté) puisque détenteurs de 2 à 4 unités de valeur.

Cette demande de ré-ajustement se basait sur l'équilibre nécessaire entre les 2 modes de promotion, sachant qu'une trop grande part faite à l'EP aurait immédiatement posé problème, faute de candidats remplissant les conditions statutaires utiles pour s'y présenter.

Après une étude précise et chiffrée des effectifs en séance par la DG, la proposition d'un ratio 2/3 – 1/3, nettement plus affinée, paraissait intéressante pour 2011.

Après discussion, la DG propose d'augmenter le nombre de promus par TA, soit les TG au 13^{ème}

échelon (86), au 12^{ème} (36) et au 11^{ème} (42) et 80 par examen. (soit un ratio 2/3 – 1/3 environ).

- Avec la plage d'appel de 80%, environ **244 Techniciens géomètres seront promus en 2011** :

164 par Tableau d'avancement (date d'effet du TA au 1/1/2011) ;

80 par Examen professionnel (inscription début mai, épreuve en juin 2011, notification de l'admission prévue en juillet et nomination au 31/12/2011).

- L'examen professionnel :

Sur la plage d'appel des TG pouvant candidater pour l'EP au titre de 2011, 23 détiennent 2 à 4 unités de valeur et 24 en détiennent 1.

Afin de valoriser la détention de ces unités de valeur les TG détenant 2 à 4 UV seront exceptionnellement, comme le prévoit l'arrêté, dispensés de passer l'épreuve (également obtenu par la CGT lors des discussions statutaires), ceux en détenant 1 la passeront partiellement et les autres en totalité.

Les modalités pratiques d'inscription, d'organisation et de validation de cet examen leur seront présentées localement.

Au cas où il n'y aurait pas assez de candidats pour promouvoir 80 TG, la DG se garde une marge de manœuvre pour faire un TA complémentaire mais le statut impose un minimum d'1/4 soit 60 au titre de l'EP.

La CGT a demandé un nouveau groupe de travail en 2012 pour revoir les modalités de promotion de grade (volume et ratio) particulièrement pour les TG ou G détenteurs d'unités de valeur et non promus au titre de 2011. Elle a rappelé sa demande d'un groupe de travail « règles de gestion » avec le bureau « métier ». La DG a confirmé ces deux futures réunions.

(1) IMPORTANT :

un brevet vaut 1 ou 2 unités de valeurs : l'UV est la base des discussions ci-dessus.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

Thierry DUCASSE : 06 03 96 64 69